

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations de

conformité des services publics de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2025 relative à la fixation des

tarifs des services publics de Limoges Métropole

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux services publics de Limoges Métropole de

la commune de LIMOGES, à l'effet d'y fonder un service de sépulture.

Article 1

La concession cinéraire relative aux services publics de Limoges Métropole, est

attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y fonder le service cinéraire

Article 2 - Cette concession cinéraire est soumise à l'obligation de service public de 10 ans, prévue par le

Code de l'urbanisme (Article L. 111-1)

Article 3 - La concession cinéraire est soumise aux conditions de service public

Article 4 - Sous réserve d'approbation, la concession cinéraire est soumise à la fixation des

tarifs des services publics de Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

La concession cinéraire est soumise à la fixation des tarifs des services publics de

Limoges Métropole, par délibération du conseil communautaire

après avis du conseil d'urbanisme de la commune de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 918_2

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026



918_2.pdf
(.pdf, 235,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**